



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
37	53

Date de convocation

4 juillet 2024

Tourisme - Sports de pleine nature - Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche (TCFIA) - Convention cadre pluriannuelle 2024-2027 avec le Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchois

**N° de la délibération
2024-395**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 11 juillet 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle des fêtes à St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Michel BRUNET (pouvoir à Isabelle FREICHE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Christèle DEFRANCE, Mmes Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, M. Jean-Christophe WEIBEL

Le TCFIA est la seconde plus grande course française à étape féminine ; course qui bénéficie du soutien de l'Union Cycliste Internationale.

Depuis 2022 ARCHE Agglo accueille une étape du tour cycliste féminin international en partenariat avec les communes.

L'organisation du TCFIA est complexe et repose très largement sur une équipe bénévole. L'augmentation des coûts d'organisation et des primes pour les coureuses ajoutent des difficultés à la mise en place de cet événement ; d'autant plus qu'il est nécessaire d'identifier à chaque édition des partenaires, des financeurs, des territoires pour accueillir la course. Au regard de ces éléments et de la place des événements vélo dans la stratégie de développement touristique et d'attractivité territoriale de l'agglomération, il est proposé d'inscrire dans un partenariat pluriannuel entre le TCFIA et ARCHE Agglo afin d'avoir une visibilité et de permettre de se projeter sur la période 2024/2027.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence de développement touristique et de promotion du tourisme ;

Considérant le projet de convention cadre avec le Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchois qui reposent sur les conditions financières suivantes :

- ✓ Ville départ : 8 000 €
- ✓ Ville arrivée : 10 000 €
- ✓ Coût du maillot vainqueur d'étape frappé du logo ARCHE Agglo : 2 000 €
- ✓ Etape ARCHE Agglo intégrale : 18 000 € sans maillot, 20 000 € avec maillot.

Considérant que l'enveloppe budgétaire prévue sur cette période (de 4 ans) serait de 50 000 euros dont les engagements pour 2024. Chaque année les deux partenaires auront à échanger afin de définir les modalités d'organisation de l'étape du TCFIA : lieux, dates, prise en compte d'un départ ou d'une arrivée ou d'une étape intégrale. Ceci en lien avec les communes ARCHE Agglo candidates à l'accueil du TCFIA.

Considérant l'avis du bureau du 4 juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention cadre pluriannuelle 2024-2027 entre le Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchois et ARCHE Agglo pour l'organisation du Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veaunes, le 11 juillet 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric

SAUSSET

Date de signature : 15/07/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo